

# Les avantages de l'Europe

Ce que le marché unique européen  
vous apporte



Vous trouverez cette brochure, ainsi que beaucoup d'autres renseignements clairs et concis sur l'Union européenne, sur le site [europa.eu.int/comm/publications/](http://europa.eu.int/comm/publications/)

Commission européenne  
Direction générale de la communication  
Publications  
B-1049 Bruxelles

Manuscrit achevé en novembre 2005  
Illustration de couverture: Reporters/Eureka Slide

Une fiche bibliographique figure à la fin de la présente publication.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-00346-1

© Communautés européennes, 2006  
Reproduction autorisée

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

# Les avantages de l'Europe

Ce que le marché unique européen  
vous apporte



# Table des matières

Profiter des avantages	3
La formule idéale	5
Les travaux se poursuivent	7
L'Europe à visage humain	10
Des aliments sains et des produits sûrs	13
Concurrence effective: haute qualité à moindre coût	15
Protéger nos libertés	17
Nouveaux défis	21
Pour plus d'informations	22

# Profiter des avantages

Nous, Européens, devons beaucoup au marché unique. Il nous permet de nous déplacer en toute liberté, de choisir parmi un vaste éventail de produits et de services et de bénéficier de la meilleure protection de notre sécurité et de notre santé. Nous pouvons vivre, travailler, étudier et prendre notre retraite dans n'importe quel pays de l'Union européenne (UE). En tant que citoyens et consommateurs, nous bénéficions de droits toujours accrus.

Depuis l'adhésion de 10 nouveaux membres en 2004, le marché unique compte maintenant plus de 460 millions de consommateurs, soit plus que les populations des États-Unis et de la Russie ensemble. La majorité des Européens – un peu plus de 300 millions de citoyens – utilise une seule monnaie: l'euro. Tous les citoyens européens bénéficient des efforts déployés pour faire du marché unique un espace de liberté, de justice et de sécurité.

Faire tomber les obstacles pour accéder au marché unique n'a pas été une chose facile. Après des années d'efforts, ce sont quatre libertés – libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre ces pays de l'Union – qui ont été établies dès 1993. C'est le début, et non la fin, d'un processus.

Depuis lors, la structure de base du marché unique a été renforcée et consolidée. De ce fait, les consommateurs bénéficient maintenant de prix plus bas et d'un choix diversifié de services puisque les services publics, comme les télécommunications et les compagnies d'électricité et de gaz, ont dû se faire concurrence pour la clientèle et que les services tels que le transport aérien ont été libéralisés.

*Grâce au marché unique, vous pouvez travailler ou étudier dans le pays de votre choix.*



© Bilderbox

Le marché unique n'a pas affecté la diversité culturelle et linguistique des différents pays, qui demeurent libres d'agir en toute indépendance dans les secteurs qui ne sont pas régis par des règles de l'Union.

Des règlements simples et généraux ont été adoptés afin de protéger les consommateurs et les entreprises. Ils se présentent normalement sous la forme d'une série de règles appliquées ou coordonnées au niveau de l'Union, plutôt que 25 règlements nationaux différents et, peut-être, incompatibles.

Les libertés du marché unique s'appliquent aux 25 États membres, avec quelques exceptions temporaires. La principale de celles-ci réside dans les restrictions à court terme concernant les ressortissants des nouveaux États membres qui viennent travailler dans d'autres pays de l'Union et dans le maintien des contrôles aux frontières entre les anciens et les nouveaux États membres. Ces derniers disparaîtront dès que les nouveaux États membres auront porté les contrôles à leurs frontières est et sud aux normes requises pour les frontières extérieures de l'Union européenne.

### *La liberté intérieure exige la sécurité extérieure*

Pour pouvoir nous déplacer librement d'un pays à l'autre en Europe, il est indispensable d'appliquer des mesures de contrôle efficaces aux frontières extérieures de l'Union. Dès lors que les différents pays ne contrôlent plus les personnes à leurs frontières communes, leurs gouvernements et leurs citoyens doivent pouvoir être sûrs que ces contrôles sont exercés selon des normes uniformes élevées aux frontières extérieures de l'Union. Une partie de cette responsabilité est maintenant transférée aux pays qui ont adhéré en 2004 et doivent assurer la surveillance de milliers de kilomètres de frontières extérieures, terrestres et maritimes de l'Union, ainsi que de douzaines d'aéroports internationaux. Un soutien technique et financier aux nouveaux pays, notamment par la participation au réseau spécial d'information et de données de l'Union européenne, est donc une priorité absolue.

# La formule idéale

L'idée à la base du marché unique est la simplicité même: traiter l'Union européenne comme un seul territoire où les individus, l'argent, les biens et les services interagissent librement pour stimuler la concurrence et le commerce et renforcer l'efficacité. Le choix accru de biens et services améliorera la qualité et fera baisser les prix. C'est le secret de la prospérité.

Or le marché unique va beaucoup plus loin que l'économie. Chacun peut s'installer dans le pays de son choix au sein de l'Union.

Les consommateurs peuvent acheter des biens dans les pays où les prix sont plus bas que chez eux. Leurs droits sont

protégés sur tout le territoire du marché unique et certains droits ont été adaptés à un contexte transfrontalier. L'Union veille également à ce que ses citoyens ne se fassent pas escroquer par des sociétés sans scrupules vendant des biens ou services à des prix abusifs.

Les entreprises ont l'avantage, en ayant accès à d'autres marchés nationaux, de pouvoir vendre plus, profiter d'économies d'échelle et générer plus de trésorerie pour les investissements et l'innovation. En rendant les entreprises européennes plus compétitives sur le marché intérieur, le marché unique les aide à prendre l'avantage sur leurs concurrents sur les marchés mondiaux.

## *Promouvoir la diversité*

Même si le marché unique définit des normes sévères pour les aliments et autres marchandises, son but n'est pas de créer des produits fades et uniformes, identiques d'un bout à l'autre de l'Union. Bien au contraire, afin de maintenir la diversité, il permet de maintenir de véritables produits régionaux et des spécialités dans le large choix mis à la disposition du consommateur. En mai 2005, la Cour de justice européenne a confirmé le droit des viticulteurs hongrois d'utiliser à titre exclusif la dénomination «Tokai» pour leur vin. La Cour a décidé que «Tokai» était une indication géographique protégée désignant une spécialité régionale hongroise. La décision implique que l'industrie vinicole italienne, qui avait porté l'affaire devant la Cour, doit abandonner l'usage de ce terme d'ici à 2007. D'autres produits régionaux protégés de cette manière incluent le jambon de Parme d'Italie et le Gouda hollandais.



*L'Union européenne encourage les spécialités régionales.*

### *Comment tout a commencé*

Le marché unique est l'une des principales réalisations de l'histoire de l'Union européenne. Les six membres fondateurs visaient des objectifs politiques aussi bien qu'économiques lorsqu'ils ont commencé à supprimer les barrières commerciales entre eux, d'abord en ce qui concerne le charbon et l'acier dans les années 50, puis plus largement, après 1958, avec la création de la Communauté économique européenne, ou marché commun. L'une de leurs motivations était de mettre en commun leurs ressources industrielles et économiques de manière à ce que les guerres sanglantes qui les avaient déchirés, culminant avec la Seconde Guerre mondiale, appartiennent désormais au passé.

Ils ont parfaitement réussi sur ce point. Cependant, il est vite apparu, sur le plan des échanges, qu'ils n'avaient éliminé qu'une «couche» d'entraves lorsqu'ils ont supprimé les quotas dans le commerce intérieur et aboli les droits de douane sur leurs importations mutuelles. C'était en 1968. Le commerce s'est effectivement développé, mais pas à un rythme permettant d'égaliser les niveaux de croissance économique du Japon et des États-Unis en ce temps-là.

### *Pas si simple*

La suppression des entraves directes au commerce au sein de l'Union européenne a révélé plusieurs autres obstacles, certains jusqu'ici insoupçonnés, qui entravaient la libre circulation des biens et des services. C'étaient les barrières dites «non tarifaires» (BNT) au commerce, comprenant entre autres:

- la diversité des normes techniques appliquées par les différents pays;

- des procédures administratives contradictoires pour le transport des marchandises, impliquant le maintien des contrôles aux frontières;
- des variations dans les taux nationaux des droits d'accises et des taxes;
- la tendance des gouvernements nationaux à favoriser les entreprises locales, surtout lors de l'attribution de marchés publics.

De plus, grâce aux monopoles d'État existant dans plusieurs pays de l'Union, les entreprises de télécommunication ou les sociétés d'électricité et de gaz ont pu se permettre d'offrir des services de qualité médiocre et à coût élevé aux consommateurs sur des marchés nationaux protégés.

Il a fallu seize années supplémentaires à l'Europe pour avancer. Avant de prendre ses fonctions de président de la Commission européenne en 1985, Jacques Delors, ancien ministre des finances français, a pris conscience du potentiel dynamique qui restait inexploité à l'intérieur des frontières nationales. Il a alors fait appel à l'appui des gouvernements nationaux pour «libérer» ce potentiel.

L'année 1986 a marqué le début d'une période d'intense activité de six ans au cours de laquelle l'Union a adopté près de 280 nouvelles lois, votant notamment l'abolition des barrières non techniques et ouvrant enfin les marchés nationaux.

L'ensemble du programme législatif était réalisé à la date cible du 1<sup>er</sup> janvier 1993. La Commission européenne estime que le marché unique a ajouté plus de 800 milliards d'euros à la prospérité de l'Union et créé 2,5 millions d'emplois.

# Les travaux se poursuivent

Personne n'est parfait et le marché unique ne fait pas exception. Il s'est révélé plus difficile que prévu d'ouvrir les marchés nationaux à la libre circulation des services, notamment financiers, des services de transport ainsi que des professions libérales. Dans d'autres secteurs, certaines personnes n'ont pas pu travailler dans un autre pays, qui a refusé de reconnaître leurs qualifications professionnelles.

Lorsque la Commission européenne a connaissance d'une situation dans laquelle un État membre n'applique pas correctement les règles du marché unique, elle peut intenter une action en justice contre lui pour l'obliger à respecter ses obligations.

L'Union est également intervenue directement afin de remédier à ces manquements et met actuellement en œuvre

## *De meilleures conditions pour les prêts au logement*

Le taux de propriété du logement varie énormément entre les pays de l'UE. Or, la décision d'acheter une maison ou un appartement est souvent l'engagement financier le plus lourd de toute une vie. Le montant des prêts hypothécaires impayés en Europe est estimé à plus de 4 000 milliards d'euros. Permettre aux citoyens de l'Union d'avoir accès aux hypothèques les moins chères et aux meilleures conditions est donc l'une des priorités du marché unique.

Actuellement, très peu de gens prennent une hypothèque dans un autre pays. Les hypothèques transfrontalières représentent moins de 1 % des prêts au logement en Europe et concernent essentiellement l'achat de résidences de vacances ou de propriétés situées dans des régions frontalières. En 2001, l'Union a pris une première mesure en adoptant un code de conduite volontaire pour les prêteurs hypothécaires. Celui-ci doit permettre au consommateur de comparer plus facilement les produits offerts par différents prêteurs, et notamment d'autres pays membres. L'étape suivante consiste à examiner si des mesures destinées à développer le marché unique des hypothèques peuvent apporter des avantages concrets pour les clients sur le plan du choix et des conditions.



*Vous pourrez acheter votre maison dans un pays avec de l'argent emprunté dans un autre à des conditions plus favorables.*

un nouveau programme pour faciliter la fourniture de services transfrontaliers. Un plan d'action pour les services financiers a été mené à bien en 2005. Il aidera à canaliser les investissements dans l'ensemble du marché unique vers les entreprises qui en feront le meilleur usage. Lorsque les entreprises ont accès à des sources de financement moins chères et plus abondantes, elles se montrent plus efficaces et les consommateurs peuvent bénéficier de prix moins élevés.

En outre, l'Union est intervenue afin de réduire les frais bancaires pour les paiements et les retraits en euros. Depuis 2003, les banques ne peuvent plus facturer les virements transfrontaliers plus cher que les virements nationaux. À l'origine, cette règle s'appliquait aux virements de moins de 12 500 euros, avec un plafond de 50 000 euros en 2006. Elle s'applique également aux retraits effectués par les voyageurs aux distributeurs automatiques et aux paiements effectués avec des cartes de débit ou de crédit dans un autre pays de la zone euro.

L'Union cherche des moyens afin de simplifier les transactions bancaires transfrontalières et de permettre aux consommateurs de faire leur choix en connaissance de cause lorsqu'ils recherchent les formules les plus avantageuses pour les plans d'épargne, hypothèques, assurances et régimes de pension en Europe, en leur offrant la possibilité de se baser sur des données transparentes et comparables.

### ***Une monnaie unique pour un marché unique***

Comme l'instabilité de la monnaie perturbe fortement les flux commerciaux et financiers transfrontaliers, une monnaie unique est depuis longtemps un objectif majeur de l'Union européenne. Le premier projet de ce qui s'appelait alors l'Union économique et monétaire remonte à 1970. Dans les années 70 et 80, plusieurs mesures ont été prises, avec plus ou moins de succès, afin de préserver autant que possible la stabilité des taux de change entre les différentes monnaies européennes.

Ce n'est qu'en 1992, avec le traité de Maastricht sur l'Union européenne, que le calendrier et les conditions nécessaires pour la création effective de l'euro ont été établis. Suivant la feuille de route de Maastricht, l'euro a été créé en 1999 pour les transactions autres qu'en espèces. Trois ans plus tard, les pièces et billets ont été introduits dans les 12 États membres qui avaient adopté l'euro. Trois des 15 pays que comptait alors l'UE – le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni – ont, pour l'instant, gardé leur monnaie nationale.

Les pays qui ont adhéré à l'Union en 2004 se préparent à adopter l'euro. Comme première mesure concrète, certains d'entre eux prennent part au «mécanisme de change» selon lequel ils alignent leurs monnaies sur l'euro en ne permettant que des fluctuations limitées.

Pour les entreprises qui font du commerce entre deux pays de la zone euro, la devise européenne supprime les coûts et les risques liés aux opérations en deux monnaies. L'Union économique et monétaire a supprimé les perturbations cau-

sées par les fluctuations irrégulières des taux de change et établi un cadre économique stable, qui permet de réduire l'inflation ainsi que les taux d'intérêt.

Pour les voyageurs, l'euro supprime la nécessité de changer de l'argent et leur évite donc des frais. Lorsqu'ils font des achats dans les magasins ou sur l'internet, ils peuvent faire des comparaisons de prix directes et obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

### *La logique du marché unique*

Le marché unique est la réalisation économique la plus importante de l'Union européenne et l'expression la plus concrète de son objectif, qui est d'assurer la stabilité et d'accroître la prospérité de tous ses citoyens. Le principe fondamental de l'UE est d'y parvenir par un nivellement par le haut, non par le bas, des normes en vigueur dans l'ensemble de l'Union. Dans ce contexte, le marché unique soutient un large éventail d'autres politiques européennes, sur lesquelles il s'appuie à son tour, et qui incluent:

- les Fonds structurels, qui canalisent un tiers du budget annuel de l'Union (115 milliards d'euros) vers le développement économique et social des pays et régions les plus pauvres;
- la solide politique de la concurrence de l'Union, qui protège les consommateurs en empêchant les entreprises de fixer les prix ou de se partager les marchés et qui contrôle le comportement des grandes entreprises qui étaient auparavant des monopoles d'État;
- la politique des transports, englobant les «réseaux transeuropéens» (RTE),
- qui a pour objectif de renforcer les liaisons transfrontalières pour les transports, les communications et l'approvisionnement en énergie;
- une politique environnementale coordonnée, nécessaire notamment pour faire face à la pollution transfrontalière;
- le programme de recherche et développement de l'Union (doté d'un budget de 17,5 milliards d'euros pour la période 2002-2006), qui n'est accessible qu'aux partenariats transfrontaliers;
- la création et la gestion d'un espace unique de liberté, de sécurité et de justice pour tous.



© Prof. Backers / Euronews

*Les gouvernements européens s'engagent à favoriser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour produire de l'électricité.*

# L'Europe à visage humain

La liberté et le droit de travailler, d'étudier et de prendre sa retraite dans n'importe quel autre pays de l'Union, ou simplement de se rendre dans d'autres États membres, contribuent à créer un marché unique à visage humain. Lorsque nous sommes en voyage, nous pouvons acheter ce que nous voulons quelle qu'en soit la quantité pour le rapporter chez nous, du moment que c'est pour notre consommation personnelle. En 2004, l'Union a lancé la nouvelle carte d'assurance maladie européenne afin de faciliter l'accès rapide à l'assistance et aux soins médicaux des personnes se déplaçant pour des raisons privées ou professionnelles.

Les lois européennes protègent les citoyens en vacances; elles leur évitent, par exemple, d'être victimes de contrats illégaux ou abusifs de multipropriété d'appartements ou de villas au sein de l'UE. Il existe également des règles d'indemnisation pour le cas où le voyageur fait faillite ou ne fournit pas des services correspondant à la qualité des produits vantés dans la publicité. Grâce à l'Union, les voyageurs aériens possèdent maintenant une série de droits (qui doivent être affichés dans les aéroports de l'UE) définissant les obligations des compagnies aériennes à leur égard lorsque des vols sont retardés ou annulés et fixant les niveaux d'indemnisation en cas de surréservation.



*Grâce aux règles de l'Union, vos droits sont protégés si votre vol est retardé ou surréservé.*

## *Le programme Erasmus*

L'un des moyens les plus populaires d'étudier à l'université dans un autre pays européen est le programme Erasmus, qui accorde des bourses d'études, en général pour des périodes d'un an. Depuis sa création en 1987, plus de 1,3 million d'étudiants ont bénéficié du programme Erasmus. Les matières les plus fréquemment choisies sont la gestion d'entreprise, les sciences sociales, les sciences humaines et les langues étrangères. Cependant, on constate ces dernières années un engouement pour l'ingénierie, l'architecture, la médecine, les sciences naturelles, l'informatique et les mathématiques. Au total, 2 200 établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus. Ils appartiennent aux 25 pays de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

### *Mobilité professionnelle*

L'UE veille à ce que les citoyens européens conservent leurs droits en matière d'emploi, dont la sécurité sociale et les droits à pension, lorsqu'ils partent travailler dans un autre État membre et ce, qu'ils aient été détachés par leur employeur ou qu'ils aient eux-mêmes décidé de déménager dans un autre pays. Ces prestations incluent les prestations de maladie et de maternité, l'indemnisation en cas d'accident du travail, les pensions d'invalidité, les allocations familiales, les prestations de chômage et les pensions de vieillesse.

Plus de 15 millions de personnes travaillent aujourd'hui dans un pays européen autre que le leur. C'est un nombre relativement peu élevé, qui ne devrait pas augmenter fortement lorsque les restrictions temporaires concernant les travailleurs des pays ayant adhéré en 2004 seront levées.

En 2005, l'Union a établi des procédures plus simples et plus claires selon

lesquelles les pays membres reconnaissent les qualifications professionnelles obtenues par les citoyens dans un autre pays membre. Ces dispositions intéressent diverses professions, telles que les professions médicales (médecins, dentistes, infirmières, etc.), les architectes, les ingénieurs, les comptables, les électriciens et les coiffeurs.

Les citoyens de l'Union qui vivent dans un autre État membre peuvent voter aux élections locales et européennes (mais pas nationales) de leur pays de résidence.

Afin de faciliter la mobilité, l'UE finance un guichet unique qui aide à trouver un emploi partout dans l'Union (plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse). C'est le portail Eures, un réseau de services d'emploi, qui informe sur les possibilités d'emploi, apparie demandeurs d'emploi et employeurs et donne des trucs et astuces pour trouver un emploi ou acquérir une formation complémentaire. Pour en savoir plus, visitez le site [europa.eu.int/eures](http://europa.eu.int/eures)



© Reproترز / Eureka Side

*Vous cherchez un emploi?  
Pourquoi pas à l'étranger?  
Le portail internet Eures peut  
vous aider.*

## *Écouter les citoyens et résoudre leurs problèmes*

Quel que soit votre problème – chercher un emploi, immatriculer une voiture, ouvrir un compte en banque dans un autre pays ou régler un différend avec une entreprise de vente par correspondance basée dans un autre pays –, l'UE est là pour vous informer et vous conseiller.

La première chose à faire est de téléphoner à «Europe Direct». Le service est gratuit et les appels sont traités dans la langue de l'appelant. Le service répond aux questions générales et, pour les questions plus spécifiques, réoriente l'appelant vers la meilleure source d'aide et de conseil. Le numéro vert pour Europe Direct, accessible à partir de n'importe quel pays de l'Union, est le **00 800 6 7 8 9 10 11**.

Un service d'orientation pour les citoyens apporte une aide personnalisée pour résoudre les problèmes pratiques, tels que les formalités administratives, qui se posent en cas de déménagement dans un autre pays. Ce service est accessible à l'adresse suivante: [europa.eu.int/citizensrights/signpost/](http://europa.eu.int/citizensrights/signpost/)

Le réseau des Centres européens des consommateurs (réseau CEC) offre un guichet unique qui conseille les citoyens sur leurs droits dans le marché unique et apporte un soutien pour le règlement à l'amiable de litiges transfrontaliers: [europa.eu.int/comm/consumers/redress/ecc\\_network/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/consumers/redress/ecc_network/index_en.htm)

Il existe deux autres réseaux qui aident les citoyens à résoudre leurs différends transfrontaliers, sans les coûts et les tracas d'une procédure judiciaire; ces services sont gratuits:

- Solvit gère les problèmes avec l'administration publique d'un autre pays: [europa.eu.int/solvit/](http://europa.eu.int/solvit/)
- FIN-NET aide les particuliers dans leurs différends financiers avec les banques ou compagnies d'assurance dans un autre pays de l'UE:  
[europa.eu.int/comm/internal\\_market/finservices-retail/finnet/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/internal_market/finservices-retail/finnet/index_fr.htm)

Si tous ces services ne suffisent pas, faites entendre votre voix dans l'élaboration des politiques de l'Union européenne, discutez avec les responsables de l'UE à l'adresse suivante: [europa.eu.int/yourvoice/](http://europa.eu.int/yourvoice/)

# Des aliments sains et des produits sûrs

Tout citoyen est un consommateur et l'Union prend grand soin de protéger sa santé, sa sécurité et son bien-être économique. À mesure que le marché unique lève les barrières au commerce transfrontalier, que le secteur des services croît et qu'internet et le commerce électronique se développent, il importe que les consommateurs des 25 États membres bénéficient d'un même niveau élevé de protection.

Ces dernières années, la sécurité alimentaire a été une priorité constante, surtout après plusieurs alertes qui ont ébranlé la confiance des consommateurs dans les produits alimentaires.

L'Union a relevé le défi en mettant en place une stratégie afin d'assurer la sécurité des denrées alimentaires «de la ferme à la table». Celle-ci se fonde sur trois éléments:

- une nouvelle législation sur la sécurité alimentaire et l'alimentation animale;
- des avis scientifiques sérieux sur lesquels fonder les décisions;
- un système d'alerte rapide d'application de la législation et de contrôle.



*Il existe des règles européennes strictes pour rendre leur alimentation plus sûre.*

Ces principes sont définis dans la législation alimentaire générale de 2002, qui oblige les entreprises de ce secteur, à partir de janvier 2005, à garantir la traçabilité des denrées destinées à l'alimentation humaine et des aliments pour animaux d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire. De nouvelles règles strictes ont été prises pour répondre aux inquiétudes suscitées par plusieurs crises, dont celle de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine – la «maladie de la vache folle»), provoquée par des aliments contaminés pour animaux. L'Union européenne travaille également à faire en sorte que les produits importés de pays du monde entier soient sûrs.

Bien qu'aucun système de sécurité alimentaire ne garantisse le risque zéro, l'Union européenne offre à ses citoyens un niveau de protection qui est parmi les plus élevés au monde.

### *Un bouclier protecteur*

Selon les règles de l'Union, tous les produits de consommation vendus doivent être sûrs. Des normes élevées ont été définies et les produits défectueux doivent être retirés du marché. Outre ces règles générales, il existe des règlements de sécurité supplémentaires spéciaux pour les produits tels que les jouets, les appareils électriques et à gaz, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les machines et les bateaux de plaisance.

Puisque l'objectif est de permettre aux consommateurs d'acheter là où ils le souhaitent, les règles européennes veillent à ce qu'ils bénéficient de la même protection contre les pratiques commerciales déloyales de professionnels malhonnêtes, qu'ils fassent leurs achats au magasin du coin ou sur un site internet dans un autre pays de l'Union.

### *Faire des choix en connaissance de cause*

Il ne suffit pas que les aliments soient sains: les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils achètent. Les règles européennes sur l'étiquetage des produits sont régulièrement mises à jour afin de leur permettre d'acheter en toute connaissance de cause les aliments qu'ils consomment. Il y a lieu d'indiquer, entre autres, les ingrédients de base, les additifs autorisés, la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et, bien sûr, la durée de conservation. Des propositions de définitions européennes communes de termes tels qu'«à faible teneur en matières grasses» ou «riche en fibres» sont à l'examen.

# Concurrence effective: haute qualité à moindre coût

En tant que citoyens et consommateurs, nous ne profiterons pleinement du marché unique sans frontières que si les fournisseurs et prestataires de services se font loyalement concurrence pour notre clientèle. Seule une concurrence effective produit des prix bas, une qualité élevée et un choix plus vaste pour le consommateur. Les gouvernements européens ont accordé à la Commission européenne des pouvoirs étendus pour réprimer les ententes illégales entre entreprises afin de faire respecter ses règles de concurrence en apportant des avantages directs aux consommateurs.

La Commission agit dans plusieurs secteurs. Elle empêche les entreprises de **restreindre la concurrence** en fixant les prix et/ou en se répartissant les marchés. Elle mène régulièrement des enquêtes et met à l'amende les entreprises formant des cartels pour maintenir des prix élevés sur leurs marchés respectifs plutôt que de se faire concurrence. La Commission a également pris des mesures contre les constructeurs automobiles qui tentaient d'empêcher les clients d'acheter une voiture dans un autre pays de l'Union où elles sont moins chères.

## *Actualité sportive assurée*

Les passionnés de sport l'ignorent peut-être, mais le «gardien de la concurrence» de l'Union veille également à leurs intérêts. Il est intervenu, par exemple, pour ouvrir à la concurrence les contrats pour la diffusion télévisée des matches des premières divisions anglaise (Premier League) et allemande (Bundesliga) de football et permettre aux téléspectateurs d'avoir accès à un plus grand choix de services et de prestataires de services. L'Union veille également à ce que les grands événements sportifs, à commencer par les jeux Olympiques et la Coupe du monde de football, soient accessibles aux téléspectateurs de tous les pays membres par l'intermédiaire de chaînes gratuites et ne soient pas réservés à des sociétés de télévision à péage.



*Sauvé! L'Union aide à rendre les programmes sportifs accessibles à tous.*



*Même les maisons les plus isolées ont droit aux télécommunications de base et à l'internet à des prix abordables.*

La Commission empêche les grandes entreprises d'exploiter leur **position dominante** sur les marchés pour facturer des prix excessifs à leurs clients ou éliminer leurs petits concurrents. Elle examine également le comportement des sociétés non européennes sur les marchés européens et a poursuivi des sociétés américaines, telles que Microsoft ou IBM, devant les tribunaux dans des affaires venues au premier plan de l'actualité.

La Commission est aussi chargée de contrôler les **fusions entre grandes entreprises** qui ont des effets transfrontaliers. Elle ne les autorise que si la nouvelle entité ne restreint pas considérablement la concurrence ou le choix du consommateur. La Commission n'a accepté le rachat par Air France du trans-

porteur néerlandais KLM qu'à la condition que le nouveau groupe cède des créneaux d'arrivée et de départ à d'autres compagnies aériennes sur 14 liaisons européennes et intercontinentales afin de maintenir une concurrence suffisante.

La Commission surveille également la **concurrence dans le secteur des services publics** (télécommunications, électricité et gaz) où l'Union a supprimé les anciens monopoles d'État. Dans ce cas, elle cherche une solution équilibrée afin que les anciens monopoles ne fassent pas usage de leur pouvoir de marché pour nuire aux nouveaux concurrents, et que des services de base abordables soient à la portée des clients démunis ou handicapés, ou de ceux vivant dans des régions isolées ou périphériques.

La Commission contrôle de près les aides d'État puisqu'elles peuvent fausser la concurrence entre les entreprises et affecter le commerce entre des pays de l'Union. Si une société reçoit une **aide publique**, cette dernière peut représenter pour elle un avantage déloyal par rapport à ses concurrents. C'est la raison pour laquelle les règles européennes interdisent généralement les aides d'État. Des exceptions sont possibles, notamment pour les entreprises situées dans des régions défavorisées, pour les petites entreprises et pour certains régimes d'aides à la recherche et au développement ou en faveur de la protection de l'environnement, de la formation, de l'emploi et de la culture.

### *Un choix plus vaste*

Non seulement les prix des services de télécommunication ont été ramenés à une fraction de leur niveau précédent grâce, en majeure partie, à la libéralisation (et aux nouvelles technologies), mais le choix du consommateur s'est considérablement accru. En plus de leurs services de diffusion, les câblodistributeurs proposent maintenant l'accès à l'internet ou la téléphonie vocale sur leurs réseaux, tandis que les entreprises de téléphonie mobile offrent des programmes télévisés et vidéo sur leurs modèles 3G (téléphones de troisième génération). Internet est, quant à lui, de plus en plus utilisé pour la téléphonie vocale.

# Protéger nos libertés

Afin de profiter au maximum de leur liberté de voyager, de travailler ou de résider n'importe où dans l'Union, les gens doivent pouvoir vivre et mener leurs activités en toute sécurité. Ils doivent être protégés contre la criminalité et le terrorisme, avoir accès à la justice et voir respecter leurs droits fondamentaux aux mêmes conditions, partout dans l'Union.

Avec la disparition des frontières intérieures entre les pays de l'UE, les contrôles aux frontières et les contrôles douaniers ne se font plus qu'aux frontières extérieures de l'Union. Cela signifie également que, sur le plan intérieur, les polices nationales et les autorités judiciaires doivent coopérer plus étroitement. Les criminels profitent en effet de la

liberté et de la mobilité offertes par le marché unique de la même manière que les citoyens respectueux des lois.

Pour faire face à cette situation nouvelle, l'Union a continué d'accroître les droits de déplacement et de résidence des citoyens tout en définissant parallèlement des objectifs clairs et des règles précises en ce qui concerne les droits fondamentaux, la citoyenneté européenne, la mobilité personnelle, le droit d'asile et l'immigration, la politique des visas, les contrôles aux frontières extérieures et une coopération étroite entre les polices nationales et les autorités judiciaires et douanières en matière de lutte contre la criminalité.

## *Charte des droits fondamentaux*

La charte européenne des droits fondamentaux, adoptée en 2000, expose les principes que les institutions européennes et les États membres doivent respecter et promouvoir, notamment l'égalité, la non-discrimination, la solidarité et la justice. Faire concorder le droit de vivre en sécurité et le respect des libertés civiles et garantir la reconnaissance transfrontalière des décisions judiciaires, tant au civil qu'au pénal, sont des objectifs au cœur des efforts déployés pour faire de l'Union européenne un espace de liberté, de sécurité et de justice.

La coopération judiciaire est importante parce qu'elle établit des définitions communes pour certains délits, harmonise différentes lois nationales et fixe des peines minimales proportionnées et dissuasives.

Arrêter et juger les criminels est une chose, mais un espace européen de justice exige aussi que les droits des prévenus soient pleinement garantis. Cela implique, par exemple, l'accès à l'assistance judiciaire et, si nécessaire, l'aide d'un interprète n'importe où dans l'Union.

En ce qui concerne l'application des peines et autres décisions judiciaires, des mesures ont été prises pour que les décisions d'un État membre (ordonnant par exemple le paiement d'une amende, la confiscation d'actifs, la privation de

certain droits pour les condamnés) puissent être appliquées partout dans l'Union. Cette coopération vaut également en matière civile et commerciale.

### *Autres problèmes courants*

En application des règles de l'Union européenne, les décisions judiciaires prises dans n'importe quel pays membre, au civil ou au pénal, doivent être reconnues par les autorités dans toute l'Union. Ce principe, appelé reconnaissance mutuelle, est important dans le cas d'affaires transfrontalières affectant notre vie personnelle, comme le divorce, le droit de visite des enfants, les créances alimentaires ou les questions financières telles que la faillite personnelle ou les factures impayées.

## *«Schengen» – La libre circulation*

L'accord de Schengen, qui tire sa dénomination de la ville luxembourgeoise où il a été signé en 1985, est l'une des pierres angulaires d'une Union européenne sans frontières. L'accord définit «l'espace Schengen» dans lequel les résidents de l'Union européenne et les visiteurs extérieurs peuvent voyager librement sans contrôle des passeports, encore que des contrôles ponctuels soient toujours possibles dans des circonstances exceptionnelles. L'accord de Schengen harmonise les contrôles aux frontières extérieures et met en place une politique commune en matière de visas. Pour lutter contre la criminalité et le terrorisme, il a institué un mécanisme de coopération entre les polices nationales et les autorités judiciaires et mis en place un réseau d'information complexe appelé «système d'information Schengen» (SIS). L'Irlande et le Royaume-Uni ont choisi de ne pas participer à certaines dispositions de l'accord et ont maintenu le contrôle des passeports pour les voyageurs européens. Les pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 rejoindront Schengen une fois qu'ils auront atteint les normes requises de contrôle aux frontières extérieures et auront été intégrés dans le SIS. L'espace Schengen est ouvert aux voisins européens qui appliquent des normes équivalentes de contrôle aux frontières. C'est déjà le cas de l'Islande et de la Norvège, qui seront bientôt rejoints par la Suisse.



*Les immigrants ont depuis longtemps apporté une contribution économique et culturelle.*

### ***Immigration et droit d'asile***

Les immigrants de pays tiers ont depuis longtemps apporté une contribution économique et culturelle importante à leurs nouveaux pays de résidence. Les immigrants de pays tiers résidant légalement dans l'un des États membres de l'Union acquièrent un grand nombre des droits des nationaux de leur pays d'accueil. Les membres de l'UE peuvent également accorder le droit d'asile à de véritables réfugiés.

L'Union européenne encourage l'immigration légale. Trois directives concernant les ressortissants des pays tiers ont

été adoptées: elles définissent respectivement le statut des «résidents à long terme», le droit au regroupement familial et l'assouplissement des formalités d'octroi des visas pour les chercheurs. Cependant, l'Union doit faire face à une vague d'immigrants clandestins ou de demandeurs d'asile déposant des demandes de protection infondées. Les États membres ont élaboré des règles communes pour traiter du problème de l'immigration clandestine, allant des mesures de répression contre les trafiquants d'êtres humains à la conclusion d'accords de réadmission avec les pays d'origine des immigrants clandestins et des faux demandeurs d'asile.



*Les directeurs de casinos ont rejoint la lutte contre le blanchiment d'argent.*

### ***Terrorisme et criminalité organisée***

Même si la sécurité et le respect des lois sont des responsabilités nationales, les gouvernements européens se sont associés pour lutter contre les groupes terroristes internationaux et les bandes criminelles organisées. Les contrôles effectifs aux frontières extérieures et l'échange rapide d'informations font partie intégrante de cette stratégie. Celle-ci vise en particulier le trafic d'êtres humains (immigrants clandestins, exploitation sexuelle de femmes et d'enfants), le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

Comme la quasi-totalité des groupes criminels ou terroristes sont impliqués dans le blanchiment d'argent, l'Union européenne renforce progressivement ses contrôles. Maintenant, n'importe quel transfert d'argent de plus de 15 000 euros auquel participent des banques, des avocats, des notaires, des comptables, des agents immobiliers ou des directeurs de casinos doit identifier le client, le bénéficiaire et la raison du paiement.

### ***Les instruments de la coopération***

Pour renforcer la coopération, l'UE et ses États membres ont créé plusieurs instruments:

- le mandat d'arrêt européen, qui permet de transférer rapidement les criminels recherchés dans un État membre vers un autre pour répondre aux charges retenues contre eux;
- une coopération policière plus étroite grâce à la création d'Europol, d'un Collège européen de police et d'une task-force opérationnelle des chefs de police;
- Eurojust, une équipe de haut niveau composée de magistrats et de procureurs de tous les pays membres de l'Union européenne qui coordonnent les enquêtes dans les délits transfrontaliers graves;
- une agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures.

# Nouveaux défis

À mesure qu'il progresse, le marché unique doit relever des défis nouveaux et de plus grande ampleur. Les possibilités nouvelles créées par la libre circulation ainsi que par la suppression de contrôles administratifs et réglementaires excessifs doivent être canalisées vers la création de nouveaux emplois ainsi que vers la réduction des disparités entre les riches et les pauvres, de même qu'entre les anciens et les nouveaux membres de l'Union.

Il importe par conséquent de coordonner la politique de l'éducation et, notamment, l'accès à la formation tout au long de la vie. Il faut également éviter que ne se creuse un fossé numérique entre les citoyens et les régions qui ont accès à l'internet et aux technologies de communication rapide à large bande et les autres qui en sont privés. De plus, les gouvernements nationaux devront atteindre leur objectif d'investir 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et le développement.

Dans quelques années, les nouveaux États membres seront pleinement intégrés dans l'espace Schengen sans fron-

tières et les restrictions qui subsistent au droit de leurs citoyens de vivre et de travailler dans n'importe quel pays de l'Union européenne seront levées.

En tant que citoyens de l'Union, nous pouvons tous exprimer nos idées sur l'Europe dans laquelle nous voulons vivre et sur nos droits et libertés dans l'Europe de demain. Pour faire part de *votre* point de vue, vous pouvez contacter:

- votre député national, puisque les politiques européennes font partie intégrante de la vie politique nationale;
- votre député européen, puisque le Parlement européen vote des lois européennes;
- les organisations professionnelles, les syndicats et les associations de consommateurs, puisqu'ils conseillent l'Union européenne en matière politique.

Vous pouvez également envoyer vos questions ou commentaires à la Commission européenne. Les différentes sections de cette brochure vous expliquent comment faire.

*Si les lois du marché unique sont encadrées par le Parlement européen et le Conseil des ministres, chacune est mise en œuvre localement par les gouvernements européens.*



## Pour plus d'informations



Plusieurs sources d'information sur le marché unique et ses effets pratiques pour vous sont citées dans les différentes sections de cette brochure. Il existe encore d'autres sources:

- un large éventail d'informations pratiques sur les droits et les possibilités résultant du marché unique pour les citoyens et les entreprises est disponible sur le portail de «Your Europe»: [europa.eu.int/youreurope/](http://europa.eu.int/youreurope/)
- santé et protection des consommateurs: [europa.eu.int/comm/consumers/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/consumers/index_fr.htm)
- politique de concurrence: [europa.eu.int/comm/competition/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/competition/index_fr.html)
- justice et affaires intérieures: [europa.eu.int/comm/justice\\_home/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/index_fr.htm)

Commission européenne

## **Les avantages de l'Europe**

Ce que le marché unique européen vous apporte

*Série L'Europe en mouvement*

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2006 – 22 p. – 16,2 x 22,9 cm

ISBN 92-79-00346-1

Les citoyens de l'Union européenne ont des possibilités sans précédent de voyager, de vivre et de travailler dans le pays de l'Union de leur choix. Ils peuvent comparer les prix et rechercher les biens et services les moins chers. Les droits des citoyens et des consommateurs sont protégés par les lois européennes partout au sein de l'Union, comme ils le sont dans leur pays d'origine. Tous ces avantages découlent de la création du marché unique, dans lequel les individus, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler librement. Ce marché compte 460 millions de citoyens dans 25 pays, soit plus que les populations des États-Unis et de la Russie ensemble. Créé en 1993, le marché unique est un chantier qui se poursuit, constamment développé, perfectionné et actualisé. Cette brochure décrit les nombreux avantages dont les citoyens de l'Union bénéficient. Le grand marché européen améliore la vie de tous.

## Pour en savoir plus sur l'Union européenne



Des informations dans toutes les langues de l'Union européenne peuvent être obtenues sur l'internet via le serveur Europa: [europa.eu.int](http://europa.eu.int)



Des centaines de centres d'information locaux sont répartis dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous en consultant le site internet suivant: [europa.eu.int/comm/relays/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/relays/index_fr.htm)



EUROPE *DIRECT* est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne que vous pouvez joindre par le numéro gratuit **00 800 6 7 8 9 10 11** [à partir de pays hors UE par le numéro payant (32-2) 299 96 96] ou par courrier électronique via [europa.eu.int/europedirect](http://europa.eu.int/europedirect)

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser à:

### REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

#### *Représentation en France*

288, boulevard Saint-Germain  
F-75007 Paris

Internet: [www.europa.eu.int/france/www.info-europe.fr](http://www.europa.eu.int/france/www.info-europe.fr)

#### *Représentation à Marseille* CMCI

2, rue Henri-Barbusse  
F-13241 Marseille Cedex 01  
Tél. (33) 491 91 46 00  
Fax (33) 491 90 98 07

#### *Représentation en Belgique*

Rue Archimède 73

B-1000 Bruxelles

Tél. (32-2) 295 38 44

Fax (32-2) 295 01 66

Internet: [www.europa.eu.int/comm/represent/be/](http://www.europa.eu.int/comm/represent/be/)

Courriel: [represent-bel@cec.eu.int](mailto:represent-bel@cec.eu.int)

#### *Représentation au Luxembourg*

Bâtiment Jean Monnet

Rue Alcide De Gasperi

L-2920 Luxembourg

Tél. (352) 4301-34925

Fax (352) 4301-34433

Internet: [www.europa.eu.int/luxembourg](http://www.europa.eu.int/luxembourg)

Courriel: [BURLUX@cec.eu.int](mailto:BURLUX@cec.eu.int)

### BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

#### *Bureau pour la France*

288, boulevard Saint-Germain  
F-75007 Paris

Tél. (33) 140 63 40 00

Fax (33) 145 51 52 53

Minitel: 3615-3616 EUROPE

Internet: [www.europarl.eu.int/paris](http://www.europarl.eu.int/paris)

Courriel: [EPParis@europarl.eu.int](mailto:EPParis@europarl.eu.int)

#### *Antenne de Strasbourg*

1, avenue du Président-Robert-Schuman  
BP 1024 F

F-67070 Strasbourg Cedex

Tél. (33) 388 17 40 01

Fax (33) 388 17 51 84

Internet: [www.europarl.eu.int/](http://www.europarl.eu.int/)

Courriel: [epstrasbourg@europarl.eu.int](mailto:epstrasbourg@europarl.eu.int)

#### *Antenne de Marseille*

2, rue Henri-Barbusse

F-13241 Marseille

Tél. (33) 491 91 46 00

Fax (33) 491 90 95 03

Internet: [www.europarl.eu.int/marseille](http://www.europarl.eu.int/marseille)

Courriel: [epmarseille@europarl.eu.int](mailto:epmarseille@europarl.eu.int)

#### *Bureau pour la Belgique*

Rue Wiertz 60

B-1047 Bruxelles

Tél. (32-2) 284 20 05

Fax (32-2) 230 75 55

Internet: [www.europarl.eu.int/brussels](http://www.europarl.eu.int/brussels)

Courriel: [epbrussels@europarl.eu.int](mailto:epbrussels@europarl.eu.int)

#### *Bureau pour le Luxembourg*

Bâtiment Robert Schuman

Place de l'Europe

L-2929 Luxembourg

Tél. (352) 43 00-22597

Fax (352) 43 00-22457

Internet: [www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int)

Courriel: [EPLuxembourg@europarl.eu.int](mailto:EPLuxembourg@europarl.eu.int)

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de la Commission européenne existent dans d'autres pays du monde.



FR



Les citoyens de l'Union européenne ont des possibilités sans précédent de voyager, de vivre et de travailler dans le pays de l'Union de leur choix. Ils peuvent comparer les prix et rechercher les biens et services les moins chers. Les droits des citoyens et des consommateurs sont protégés par les lois européennes partout au sein de l'Union, comme ils le sont dans leur pays d'origine. Tous ces avantages découlent de la création du marché unique, dans lequel les individus, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler librement. Ce marché compte 460 millions de citoyens dans 25 pays, soit plus que les populations des États-Unis et de la Russie ensemble. Créé en 1993, le marché unique est un chantier qui se poursuit, constamment développé, perfectionné et actualisé. Cette brochure décrit les nombreux avantages dont les citoyens de l'Union bénéficient. Le grand marché européen améliore la vie de tous.



Office des publications

*Publications.eu.int*

ISBN 92-79-00346-1



9 789279 003462